

Cahier des charges Championnats de France (3* INT)

Câble Wakeboard & Wakeskate

2016

1

La Fédération Française de Ski Nautique et de Wakeboard (FFSNW) confie la totalité de la charge de l'organisation des Championnats de France 2016 de Câble Wakeboard et Wakeskate selon le cahier des charges suivant.

1- Affiliation et agrément

Seuls les clubs affiliés et les établissements agréés FFSNW en 2016 peuvent être candidats à l'organisation des Championnats de France 2016 de Câble Wakeboard et Wakeskate. Le règlement IWWF CWWC Cablewake (http://www.cablewakeboard.net/) doit être appliqué.

2- Comité de coordination

Un Comité de coordination sera créé pour préparer et coordonner l'ensemble de l'évènement.

Il sera composé au minimum de :

- un représentant du téléski organisateur
- un représentant du club affilié ou établissement agréé FFSNW
- un représentant de la Commission Cablewake
- un représentant de la ligue à laquelle le club est affilié
- un représentant de la DTN
- un représentant du siège fédéral

Le club et le téléski ont délégation d'organisation, sous l'égide de la Fédération, dans le respect des obligations du cahier des charges et des règlements sportifs.

3- Candidature à l'organisation du Championnat de France

Le site et la date des championnats de France sont validés par le Conseil d'Administration de la FFSNW, sur proposition de la Commission Cablewake, en accord avec le téléski organisateur.

4- Date et durée des championnats de France

La compétition se déroule au minimum sur deux jours le samedi et le dimanche, avec au moins un créneau d'entraînement officiel le vendredi (d'un minimum de 4 heures consécutives)

5- Remise des prix

Dans la mesure du possible, la remise des prix doit être fixée au plus tard à 17h le dimanche. La présence des visuels de la FFSNW et de ses partenaires est obligatoire. L'organisateur devra désigner une personne qui sera présente pour la coordination, pour l'organisation et la réception des lots pour la remise des prix. La Fédération prendra en charge les coupes et médailles.

L'invitation, par l'organisateur, des représentants des collectivités territoriales à la remise des prix est obligatoire.

6- Inscriptions

Le tarif d'inscription des championnats de France pour l'année 2016 pour chaque participant sera établi en accord avec le comité de coordination et validé par le conseil d'administration de la FFSNW.

Parmi les services proposés par la Fédération, celle-ci met en place un bulletin d'inscription comprenant un service d'inscription et de paiement en ligne. L'ensemble des sommes est perçu par la Fédération. Dans les 45 jours suivants la clôture de la compétition, le montant des droits d'inscription auquel sont enlevées les sommes suivantes, les frais des juges (déplacement, hébergement, restauration), les frais des représentants de la FFSNW (déplacement, hébergement, restauration) et frais de gestion éventuels, est reversé à l'organisateur.

Il est nécessaire que les documents d'inscriptions ainsi qu'un plan du parcours soient transmis à la FFSNW au moins deux mois avant la date de l'évènement afin qu'il soit inscrit au calendrier fédéral.

7- Infrastructures

Le chef juge a en charge la vérification de la conformité des installations (y compris des modules) pour la durée de l'évènement.

<u>Plan d'eau et téléski</u>: l'organisateur doit fournir un plan d'eau et des installations permettant le déroulement de la compétition **dans des conditions de sécurité optimales**.

L'organisateur doit assurer le pilotage, la maintenance et la sécurité du téléski pendant la durée de la compétition.

Les frais d'aménagements techniques sont à la charge de l'organisateur.

Différents espaces doivent être définis sur le site ou à proximité immédiate : restauration, emplacement pour les stands, accueil du public, parking, animations, vestiaires et sanitaires, local de rangement pour les compétiteurs, etc. ainsi que des emplacements pour des banderoles et bannières de la FFSNW.

L'organisateur doit mettre à disposition d'un local correspondant aux normes requises pour les contrôles antidopage (vestiaires avec lavabos et toilettes par exemple).

L'organisateur doit prévoir ou indiquer la possibilité de restauration sur le site ou à proximité immédiate pour les participants à la compétition.

L'organisateur doit mettre à la disposition du jury et des officiels un local de secrétariat pour la gestion de la compétition et une salle de réunion pendant toute la durée de la manifestation (ce local peut être commun avec celui du secrétariat).

Il devra mettre à disposition également toutes les fournitures de secrétariat nécessaires (électricité, multiprises, ordinateur et imprimante rapide avec ramettes de papier et cartouches d'encre ou laser d'avance, agrafeuse, scotch, stylos, etc...), ainsi que des talkies-walkies (4 minimum) pour assurer la communication entre les officiels.

L'organisateur doit prévoir des tableaux d'affichage, deux dans l'idéal dont l'un près du ponton de départ et l'autre à proximité du secrétariat. Des écrans vidéos permettant l'affichage des profils riders et des résultats peuvent également être ajoutés (1 écran sur le ponton dont l'affichage est contrôlé par l'ordinateur du scorer minimum).

Une tente (ou autre abri pouvant accueillir au moins 6 personnes assises) protégeant de la pluie ou du soleil sera placée de façon stratégique pour garantir le bon jugement des épreuves, et sera alimentée en courant électrique.

L'organisateur fournira le podium et le matériel d'animation pour commenter les épreuves et la remise des prix.

La FFSNW fournira les coupes et médailles.

Il est **conseillé** de mettre en place l'équipe d'organisation comme suit :

- assistants (2) pour la finalisation des inscriptions le vendredi, vérification des âges et des licences
- conducteurs (2) des navettes depuis la gare (le vendredi et le dimanche soir)
- Dock Marshall (2) connaissant les règles de compétition
- responsable technique: contrôle câble et opérateur
- responsable communication: photos et article de compte rendu, webcam live
- responsable sécurité : contrôle équipements de secours et équipes de sauvetage
- responsable restauration / hébergement
- responsable de la cérémonie de remise de prix (convocation des personnalités locales, préparation des lots et médailles/coupe)
- speakers (2)

8- Sécurité et assurance

Le téléski organisateur doit gérer toutes les demandes d'autorisation préfectorales et s'assurer de sa responsabilité civile pour ce type d'évènements.

L'organisateur doit prévoir les éléments de sécurité propres à ce type d'organisation et adaptés aux particularités locales : ambulance, secours, plan dur, médecin, gardiennage, barrières de sécurité, bateau de sécurité sur le plan d'eau, etc.

En aucun cas, la FFSNW ne pourra être tenue pour responsable en cas d'incident ou d'accident liés à un manquement aux règles de sécurité en vigueur.

L'organisateur doit envoyer à la FFSNW une attestation d'assurance pour l'évènement au moins deux mois avant son ouverture.

9- Juges & officiels

Suite à l'appel à candidature, les juges sont désignés, après avis de la commission ad hoc, par le Conseil d'Administration de la FFSNW.

Le jury se compose au minimum d'un chef juge (4*), de 6 juges nationaux (3*) et d'un scorer (2*).

L'organisateur doit organiser et réserver l'hébergement et la restauration des juges selon le barème fédéral en vigueur. Les devis doivent être envoyés à la FFSNW au moins 30 jours avant l'ouverture du championnat.

10-Officiels de la Fédération

Chaque représentant de la FFSNW (Président, DG, DTN, Responsable Communication ou membre du Conseil d'Administration). Les frais de déplacement des officiels présents sont payés par les inscriptions dans la limite de trois personnes présentes.

11-Communication

La communication, publicité et relation avec les médias sont à la charge de l'organisateur.

L'organisateur doit prévoir la sonorisation du site (matériel, musique, animateur, micro, déclaration SACEM, etc.), ainsi que la présence d'au minimum un speaker (capable de reconnaitre les figures) pour toute la durée de l'évènement.

L'organisateur doit prévoir une connexion internet rapide avec un accès sécurisé pour les Officiels. Il est recommandé la mise en place de Webstreaming.

L'affiche devra être validée par la FFSNW. Le logo FFSNW doit y figurer en place (en haut à droite; 2% de la taille globale de l'affiche), et être séparé des sponsors. La FFSNW se chargera de diffuser tous les documents officiels et les résultats sur le site www.FFSNW.fr et les autres supports à sa disposition.

L'organisateur devra respecter les éventuels contrats de partenariats fédéraux, sous réserve que ceux-ci lui aient été communiqués au moins 2 mois avant l'évènement.

12-Recettes & dépenses

L'organisateur dispose des recettes suivantes :

- Publicités et partenariats
- Subventions de collectivités locales
- Buvettes, restauration, boutique, etc.
- Le solde du produit des inscriptions déduit des frais évoqués aux articles 6 et 9.

L'organisateur doit assumer l'intégralité de la charge et de la responsabilité financière de l'organisation des Championnats de France 2016 de Câble Wakeboard et Wakeskate.

Merci d'ajouter vos noms en toutes lettres suivis de la date, de la mention manuscrite « Lu et approuvé », et de vos signatures.

Président de la FFSNW	Le responsable du téléski	Responsable du Club organisateur
Patrice MARTIN		